12-09-2022 PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MATAPÉDIA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance régulière du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 12 septembre 2022 à 19h30, au 356, Principale à laquelle séance sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger

Siège #1: Monsieur Michel Hallé Siège #2: Madame Franciska Caron Siège #3: Madame Hélène Dumont Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Absents: Siège #4: Madame Micheline Morin

Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

198-22 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas. Correction: Au point 17 de l'ordre du jour, ce n'est pas le mois de mai, mais plutôt août qui doit être écrit.

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal du 15 août 2022
- 5. Lecture et adoption des comptes
- 6. Correspondance et information
 - a) -----
- 7. Invitations
 - a) Fête des Moissons 2022
 - b) Politique MADA
- 8. Demandes diverses
 - a) Monsieur Frédérick Gaudreault
- 9. Centenaire
 - a) -----
- 10. Mise à jour du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adj.
- 11. Plan urgence d'épandage d'abrasif 2022-2023
- 12. Soumission de gré à gré Déneigement des cours municipales 2022-2023
- 13. Adoption de la Politique municipale des Aînés et du Plan d'action (MADA)
- 14. Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action (MADA)
- 15. Suivi Représentants des dossiers
- 16. Suivi des dossiers Travaux publics
- 17. Consommation d'eau potable Mai Août 2022
- 18. Prochaine réunion régulière du conseil
 - **Mardi le 4 octobre 2022
- 19. Questions de l'assemblée
- 20. Levée de la réunion

199-22 Adoption du procès-verbal

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 15 août 2022 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Correction: La résolution 186-22 contient la facture de Buropro Citation. Celle-ci doit être enlevée, elle sera payée ultérieurement.

<u>200-22</u>

<u>Lecture et adoption des comptes</u>
Proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	
Hamster	Oh -:	799523		
	Chaises et tables (Nouveaux Horizons)	799757	10 734.24	
	(Nouveaux Fiorizons)	801801	1	
Bell Mobilité	Cellulaire août	19-08-9923	91.36	
Groupe Méga Scène	Centenaire	4279	10 686.93	
Bell Mobilité	Cellulaire septembre	19-09-9923	91.36	
Michel Hallé	Dépl. formation éthique	1	20.80	
Franciska Caron	Dépl. formation éthique	1	20.80	
Hélène Dumont	Dépl. formation éthique	1	20.80	
Réjean Hudon	Dépl. formation éthique	70	20.80	
Proludik	Jeu gonflable (vers. final)	Contrat 47285	1 693.55	
Desro.ca	Machine Interac	Prél. automatique	1 144.00	
Julie Bérubé	Fourn. bureau (Wal-Mart)	08-22-22	12.86	
Franciska Caron	Bâtons café (centenaire)	1068	4.60	
Stéphane Joubert	DVD (conception et montage photos et vidéos)	101	50.00	
Jean-Paul Bélanger	Dépl. formation éthique	100	20.80	
Micheline Morin	Dépl. formation éthique	3	20.80	
Sélectotel	Chambre artistes (centenaire)		872.05	
Poste Canada	2 médiapostes	162362	68.85	
Petite caisse	Essence	702379	200.00	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Totaux
Amén. Lamontagne	Abat-poussière	45416		4 997.69
A. Roy Élect.	Rép. 1 lampadaire	18947		161.71
Autom. d'Amours	Vérification Grey Line	31680		116.12
Bél. Paysagiste	Rose éternelle (Feu H. Bérubé)	462337		79.33
Buroprocitation	Contrat photocopieur	4153188	280.79	183.79
		1663978	185.61	
		295285	- 282.61	
Clérobec		59852	198.28	
	Matériels divers	59479	396.63	666.64
		59557	71.73	1
Code Ducharme	Renouv. code off. mun.	350917		99.23
Sébastien Dubé	Location camping et remb. fact. pour transport éolienne (centenaire)	26		405.00
Écosite Mat.	Voyage rebut	1443		24.83
Épicerie R. Berger	Crème café	7105471		11.18
Ent. Yvon D'Astous	Niveleuse location	6374		3 414.76
Fusion Envir.	Collectes juin	4739	1 324.41	2 648.82
	Collectes août	4942	1 324.41	
Groupe CCL	Médailles pour chiens	149435		368.64
H2 Lab	Analyses eaux potables	78808	155.91	230.64
	Analyses eaux potables	78842	74.73	
Hydro-Québec	Éclairage public	627102607354		194.59
MRC Matapédia	4 ^{ième} vers. insp. et incendie	26268	7 302.65	15 906.52
	4 ^{ième} vers. déchet, récup, compost, écocentre	26269	8 603.87	
Hamster	Chariots (Nouveaux horizons)	801801		2 276.51
Pompe eau LM. Bouchard	Matériel réseau aqueduc	30817		27.48
Réal Huot	Membranes (rang 7)	5524207	15 504.38	17 483.24
	Mat. divers (aqueduc)	5525595	1 978.86	

Nelson Sirois	Mat. répar. valve eau réseau	17870		20.67
Marchés Tradition	Articles nettoyages	4945	48.85	62.34
	Café	2584	13.49	
Trans. R. Gagné	Fronto rang 6 Ouest	237	14 950.37	
	Terrain à côté du cimetière	239	61 594.61	79 579.73
	Blocs bétons (centenaire)	240	3 034.75	
Trans. Y. Bouillon	Pelle pour entrée d'eau	1095	1 172.75	1 957.46
	Pelle pour entrée d'eau	1098	784.71	1 957.40
Denis Turcotte	Tracteur déch. membrane	158041		143.72
Ville d'Amqui	Quote-part - Piscine	22114		1 622.00

201-22 Fête des Moissons 2022

Proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, à représenter la Municipalité lors de la Fête des Moissons qui aura lieu le 6 octobre prochain à compter de 17h00 à Sayabec. La municipalité s'engage à rembourser les frais de déplacement.

202-22 Demande de M. Frédérick Gaudreault

Considérant que Monsieur Frédérick Gaudreault demande l'autorisation d'effectuer des travaux d'excavation sur le rang 6 afin de passer 2 tuyaux de 2 pouces ½ pour transporter de l'eau d'érable;

Considérant que lesdits travaux seront exécutés à la hauteur des lots 4 347 456 appartenant désormais à Monsieur Gaudreault et 4 347 465 appartenant à Monsieur Alain Boulanger.

Considérant que Monsieur Gaudreault effectuera les travaux à ces frais et s'engage à remettre le chemin dans son état initial;

Considérant que la municipalité ne sera, en aucun cas, responsable des travaux exécutés et des bris futurs de tout le matériel installé;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas autorise Monsieur Frédérick Gaudreault à passer ces tuyaux de transport d'eau d'érable sur le rang 6. La demande et le plan déposé par celui-ci sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

203-22 Mise à jour du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe

Considérant que Madame Julie Bérubé est au poste de secrétaire-trésorière adjointe depuis le 16 août 2021;

Considérant que Madame Bérubé a déposé une lettre au conseil municipal incluant différente demande:

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité qu'après analyse de ladite lettre, le conseil municipal accepte de modifier le contrat de travail de Mme Bérubé en date de ce jour. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer le nouveau contrat indiquant les conditions de travail tels que décidés par le conseil. Ledit contrat est renouvelable automatiquement tous les 1er janvier de chaque année si aucune clause autre que le taux d'indexation n'est à négocier.

204-22 Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif 2022-2023

Considérant que la municipalité a mis en place un plan d'urgence d'épandage d'abrasif pour les cours municipales;

Considérant que cette mise en place est pour prévenir les accidents;

Par conséquent, il est proposé par Madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Mesdames Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les cours municipales soient entretenues et sécuritaires pour les citoyens.

205-22

<u>Soumission de gré à gré - Déneigement des cours municipales 2022-2023</u> Considérant que la municipalité a reçu la soumission de Monsieur Anicet Fournier concernant le déneigement des cours municipales 2022-2023;

Considérant que la soumission déposée est conforme aux exigences du conseil municipal et est détaillée comme suit:

M. Anicet Fournier déneigement forfaitaire: 3 870.00\$ plus taxes;
 déneigement à l'heure: 70.00\$/h plus taxes.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Anicet Fournier. L'entrepreneur devra effectuer le déneigement tel que le contrat le spécifie. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

206-22 Adoption de la Politique municipale des aînés et de son plan d'action (MADA)

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a adhéré à la démarche Municipalité amie des aînés;

Attendu que la Municipalité a reçu une aide financière de 10 500\$ du Ministère des Aînés et des Proches aidants;

Attendu que la Municipalité s'est entourée de collaboratrices pour mener à bien la démarche et se doter d'une politique assortie d'un plan d'action;

Attendu qu'un comité de pilotage a été formé pour l'élaboration de la politique MADA et de son plan d'action;

Attendu que la réalisation de la Politique MADA et son plan d'action guidera la Municipalité pour ses actions futures;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas adopte la Politique municipale des aînés et de son plan d'action (MADA) 2022-2025;

207-22 Création et mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a déposé une demande dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

Attendu que la Municipalité doit mettre en place la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA;

Attendu que le comité de suivi du plan d'action sera formé de Monsieur Réjean Hudon, conseiller municipal ainsi que Madame Louisette Gauvin, Monsieur Gilbert Sirois et Madame Pascale Turcotte.

Par conséquent, il est proposé par Madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat sera d'assurer le suivi et le soutien de la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre du plan d'action de la politique MADA.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

- CONSOMMATION D'EAU POTABLE AOÛT 2022
 1 270 litres/jour/résidence en moyenne
 - 1,27 m³/jour/résidence en moyenne
- La prochaine rencontre régulière du conseil municipal
 ** Mardi le 4 octobre à 19h30.

208-22 Levée de la séance

Proposé par Madame Franciska Caron résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt minutes (20h20).

Jean-Paul Bélanger Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et gref.-trés.